



Conseil de sécurité

Distr. générale
19 juin 2009
Français
Original : anglais

Rapport du Secrétaire général sur le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest

I. Introduction

1. Soumis comme suite à la lettre datée du 21 décembre 2007 que m'a adressée le Président du Conseil de sécurité (S/2007/754), dans laquelle il m'a été demandé de faire rapport au Conseil tous les six mois sur la façon dont le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest s'acquittait de son mandat, le présent rapport, qui porte sur la période allant du 1^{er} janvier au 30 juin 2009, est axé sur les questions intersectorielles et transfrontières en Afrique de l'Ouest et sur les activités menées par le Bureau, en coopération avec les autres organismes des Nations Unies et d'autres organisations internationales et régionales, dont la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO).

II. Évolution des questions transfrontières et tendances en la matière

2. La situation globale en ce qui concerne la paix et la sécurité en Afrique de l'Ouest a continué de s'améliorer. Malgré un certain nombre de facteurs internes et externes néfastes, notamment l'insécurité alimentaire et la crise financière mondiale, on assiste en Afrique de l'Ouest à l'émergence de tendances positives vers la paix, le relèvement après les conflits et la stabilité. Bien qu'ils soient significatifs, les progrès dans les domaines de la gouvernance et de l'état de droit restent essentiellement fragiles et pourraient même s'inverser dans certaines parties de la sous-région. Par ailleurs, des tendances nouvelles et croissantes, notamment la criminalité organisée et autres activités illicites, les activités terroristes et les changements climatiques, compromettent l'action en cours et les bons résultats obtenus jusqu'à présent.

A. Facteurs économiques, sociaux et humanitaires

Croissance économique et effets de la crise financière mondiale

3. Les économies des pays d'Afrique de l'Ouest continuent de croître, quoiqu'à un rythme plus lent. Les dividendes de la croissance économique sont encore loin d'être largement partagés par toutes les couches de la société. La tendance prévalant



dans la sous-région, selon laquelle la fortune est fortement concentrée au sein d'un petit groupe d'individus tandis que les conditions de vie de la majorité se détériorent très rapidement, constitue un sujet de préoccupation dans la mesure où elle constitue une source d'instabilité et de violence.

4. Les gains obtenus dans la sphère économique sont anéantis en partie par les incidences négatives de la crise financière mondiale dont l'un des effets importants a été une baisse sensible des envois de fonds par les émigrés ouest-africains, laquelle risque d'entraîner une plus grande détérioration des conditions de vie des populations les plus vulnérables. Selon des données récentes, les envois de fonds à destination de la Guinée-Bissau en 2008 ont été inférieurs de 18 % par rapport à 2007; les envois à destination du Ghana en janvier et février 2009 ont été de 16 % inférieurs par rapport à la même période en 2008 et, pour le Sénégal, le Fonds monétaire international (FMI) prévoit une baisse de 28 % en 2009. Les prix d'un grand nombre des principaux produits d'exportation de la sous-région continuent de baisser.

5. La recherche d'une solution aux effets négatifs de la crise sur les économies et les sociétés ouest-africaines constitue donc une priorité de l'action préventive. L'ampleur de la crise ne manquera pas de compromettre encore davantage la capacité déjà extrêmement limitée des États de fournir des services sociaux et de faire face à la pression sociale croissante, une situation qui alimentera les tensions et contribuera à l'instabilité politique.

Changements climatiques et sécurité alimentaire

6. En raison d'un certain nombre de facteurs de prédisposition, notamment la pauvreté généralisée, l'urbanisation rapide, les taux élevés de croissance démographique et la dépendance excessive vis-à-vis de l'agriculture pluviale, l'Afrique de l'Ouest reste particulièrement vulnérable à l'insécurité alimentaire. La sous-région souffre également de l'incidence continue de la désertification rampante et est de plus en plus préoccupée par la montée du niveau de la mer le long des zones côtières de faible élévation où sont situées au moins 10 villes importantes.

7. L'incidence des changements climatiques sur la sécurité alimentaire en Afrique de l'Ouest est devenue un problème pressant auquel les gouvernements et les organisations sous-régionales doivent accorder la priorité, d'autant plus que l'agriculture de semi-subsistance constitue l'épine dorsale de la plupart des économies de la sous-région et un moyen de subsistance qui assure jusqu'à 90 % des besoins alimentaires annuels. Bien que les récoltes en 2008-2009 aient été encourageantes, l'accès à l'alimentation reste un sujet de préoccupation majeur pour les populations les plus vulnérables. La montée des prix des produits alimentaires, l'aggravation de la pauvreté urbaine et les risques environnementaux croissants dans les sociétés aux ressources limitées entraînent une érosion des filets sociaux et des systèmes de protection sociale et l'exacerbation des besoins humanitaires, créant ainsi un terrain fertile pour l'instabilité politique. L'évolution des modes socioéconomiques accentue également les tensions entre agriculteurs et éleveurs et alimente les conflits locaux, avec des implications potentielles au niveau sous-régional.

Problèmes humanitaires

8. Les épidémies continuent de poser un grave problème humanitaire en Afrique de l'Ouest, qui est face à la pire épidémie de méningite enregistrée au cours des cinq dernières années. Avec l'arrivée de la saison des pluies, la communauté humanitaire opérant dans la sous-région accorde une plus grande attention au choléra et à d'autres maladies gastro-intestinales. Elle aide aussi activement les gouvernements à préparer leurs plans pour faire face à une éventuelle épidémie de grippe A (H1N1).

9. Dans un climat où les problèmes humanitaires sont moins liés à des conflits et tiennent davantage à l'économie, il importe de préciser le rôle du secteur humanitaire dans la recherche d'une solution aux conséquences de la grande pauvreté et l'incidence potentielle de la crise financière mondiale. La communauté humanitaire et la communauté de développement doivent élargir leur dialogue pour mobiliser l'appui financier nécessaire. À l'exception notable de l'alimentation et de la nutrition, tous les autres domaines ont, jusqu'ici, obtenu moins du tiers du montant demandé dans le cadre de la procédure l'appel global de 2009 pour l'Afrique de l'Ouest.

B. Trafic de drogue et criminalité organisée transfrontière

10. Le trafic de drogue et la criminalité organisée transfrontière continuent d'avoir des incidences négatives sur la sécurité en Afrique de l'Ouest. Toutefois, l'engagement continu et croissant de la communauté internationale ainsi que les initiatives audacieuses prises aux niveaux national et sous-régional, commencent à produire des résultats.

11. Les données relatives à la saisie de cocaïne en provenance ou à destination de l'Afrique de l'Ouest affichent une tendance à la baisse, tant en quantité de produit qu'en nombre de personnes arrêtées. Toutefois, une diminution de la saisie de stupéfiants n'implique pas nécessairement une réduction du trafic mais pourrait indiquer une modification du mode d'opération des trafiquants du fait d'un durcissement des mesures de répression. Il convient tout de même de noter que les forces de l'ordre et les autorités de justice pénale dans l'ensemble de la sous-région prennent des mesures sans précédent en matière de lutte contre le trafic de drogue et d'arrestation des auteurs. À cet égard, l'un des problèmes importants auxquels les États d'Afrique de l'Ouest et leurs partenaires internationaux auront à faire face sera de maintenir la tendance à la baisse et de regrouper les mécanismes de coopération opérationnelle.

12. Bien que le trafic de drogue devienne l'une des formes les plus courantes et les plus dangereuses de criminalité organisée transfrontière en Afrique de l'Ouest, d'autres activités illicites continuent d'être une source de préoccupation. Le golfe de Guinée est aux prises avec de multiples menaces, notamment, le passage de migrants clandestins, le détournement de pétrole brut, la prolifération des armes légères et la piraterie. Une autre zone sensible est la bande sahélienne où des criminels et autres groupes armés mènent de plus en plus leurs activités en collaboration avec des groupes terroristes opérant dans la zone en question.

C. Gouvernance, droits de l'homme et égalité des sexes

13. Au cours de ces dernières années, l'Afrique de l'Ouest a fait des progrès remarquables dans les domaines de la démocratisation et du renforcement de l'état de droit. Des élections transparentes, libres et équitables sont tenues régulièrement dans l'ensemble de la sous-région, comme cela a été le cas au Mali et au Sénégal où des élections ont été organisées au cours de la période considérée. Dans toute l'Afrique de l'Ouest, une société civile particulièrement dynamique agit comme un puissant agent de consolidation de la démocratie et les citoyens des différents pays exercent leur droit de choisir librement leurs dirigeants et leurs institutions.

14. Sur cette toile de fond encourageante, le problème de la gouvernance démocratique et la résurgence des changements anticonstitutionnels de gouvernement constituent un sujet de préoccupation croissante. Dans la déclaration de son président en date du 5 mai 2009 (S/PRST/2009/11), le Conseil de sécurité a exprimé sa profonde inquiétude face à la récente résurgence des changements anticonstitutionnels de gouvernement dans quelques pays africains et s'est déclaré préoccupé par la violence qui pourrait accompagner ces événements, ainsi que par leurs répercussions négatives sur le bien-être économique et social des populations et le développement des pays touchés. La majorité des changements anticonstitutionnels ou violents de gouvernement qui sont intervenus au cours des derniers mois se sont produits dans la sous-région.

15. Les coups d'État sont des actes illégitimes qui constituent un sérieux revers pour la démocratisation en Afrique de l'Ouest et une menace pour la cohésion et la stabilité nationales, avec de graves implications sur le plan sous-régional. À ce titre, ils doivent être fermement condamnés et susciter une vive réaction de la part de la communauté internationale. Toutefois, les changements anticonstitutionnels de gouvernement n'interviennent pas dans le vide, pas plus qu'ils ne sont limités aux coups d'État militaires. Bien que les coups d'État soient de loin leur forme la plus radicale, les changements anticonstitutionnels de gouvernement peuvent prendre des formes plus subtiles, telles que la révision de la constitution pour proroger le mandat d'un dirigeant élu, la non-tenu d'élections libres, régulières et transparentes lorsqu'elles sont censées être organisées ou le non-respect des résultats de ces élections.

16. La résurgence des coups d'État en Afrique de l'Ouest a suscité de graves préoccupations en matière de droits de l'homme, un problème qui a été aggravé par l'impunité dont jouissent les auteurs dans les institutions militaires et les appareils de sécurité des pays concernés. La violence sexuelle ou sexiste, les arrestations et détentions arbitraires, ainsi que les exécutions extrajudiciaires et l'expropriation illégale des populations les plus vulnérables ont continué d'être signalées dans l'ensemble de la sous-région. Toutefois, des progrès sensibles ont été accomplis. Une coopération accrue entre l'ONU, l'Union africaine, la CEDEAO, l'Union du fleuve Mano et d'autres organisations régionales, sous-régionales et nationales a permis d'intégrer davantage les droits de l'homme et le principe de l'égalité des sexes dans l'action menée en vue de faire face aux menaces pour la paix et la sécurité.

III. Activités du Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest

17. Le Bureau a poursuivi ses activités relatives à la mise en œuvre de son mandat consistant à renforcer la contribution des Nations Unies à la réalisation de la paix et de la sécurité en Afrique de l'Ouest.

A. Coopération entre les organismes des Nations Unies

18. Au cours de la période considérée, le Bureau a mis particulièrement l'accent sur la création de synergies entre les organismes des Nations Unies opérant dans la région. Le 9 janvier et le 23 avril, il a organisé des réunions des chefs de ces organismes à Dakar afin de procéder à un échange d'informations sur les principales questions d'ordre politique et questions de sécurité concernant la sous-région, y compris la sécurité alimentaire, les effets de la crise financière mondiale, la situation préoccupante dans un certain nombre de pays (Guinée, Guinée-Bissau, Mauritanie et Togo) et sur d'autres questions telles que la sécurité de la navigation aérienne en Afrique de l'Ouest. À la seconde réunion, les participants ont été informés de l'initiative de l'équipe des directeurs régionaux des Nations Unies visant à créer un observatoire régional des vulnérabilités pour améliorer la surveillance des divers aspects de la vulnérabilité dans la sous-région, renforcer la collaboration entre les acteurs du développement et les acteurs humanitaires et mieux définir les seuils d'intervention humanitaire en appui aux programmes de développement en cours.

19. Suite à la première réunion des directeurs régionaux et des coordonnateurs résidents en Afrique de l'Ouest qui s'était tenue le 11 décembre 2008, le Bureau a convoqué, les 29 et 30 avril à Dakar, une réunion de travail entre les représentants du Bureau de la prévention des crises et du relèvement du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), les conseillers des Nations Unies pour les questions relatives à la paix et à la gouvernance, et les groupes politiques des missions de paix en Afrique de l'Ouest. Les participants à la réunion ont élaboré le mandat d'un réseau sous-régional des praticiens de la prévention des conflits et de la consolidation de la paix. Ensemble avec d'autres mécanismes d'échange d'informations et d'analyses politiques, ce forum renforcera la coopération et la collaboration entre les praticiens de l'alerte rapide et de la paix des Nations Unies.

20. Poursuivant ses efforts en vue de renforcer les liens entre les différents volets de l'action des Nations Unies, le Bureau a convoqué à Dakar, en février et en mai, les réunions ordinaires des chefs des missions de paix des Nations Unies en Afrique de l'Ouest et les conférences ordinaires des commandants des forces des missions de paix, afin d'examiner l'évolution de la situation en ce qui concerne les questions transfrontières, la paix et la sécurité dans la sous-région et le bassin du fleuve Mano, et d'explorer les moyens de renforcer la coopération.

B. Coopération avec les partenaires régionaux et sous-régionaux

Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest

21. Le Bureau continue d'accorder la priorité à la coopération avec la CEDEAO. Mon Représentant spécial tient régulièrement des consultations avec le Président de

la Commission de la CEDEAO, Mohamed Ibn Chambas, afin de coordonner leur action et d'entreprendre des activités communes, notamment pour faire face aux nouvelles situations de crise. Afin de renforcer encore davantage ce partenariat, le Bureau a participé à une série de réunions de travail avec les homologues de la CEDEAO à Abuja les 23 et 24 février, et à Dakar le 18 mai; il s'agissait de déterminer les domaines prioritaires de coopération qui pourraient figurer dans un programme de travail commun actualisé du Bureau et de la CEDEAO. Ces domaines sont notamment la mise en œuvre du plan d'action de lutte contre le trafic de drogue de la CEDEAO, la sécurité alimentaire, la réforme du secteur de la sécurité, les élections, la bonne gouvernance et l'état de droit, la prolifération des armes légères et d'autres questions transfrontières.

22. Dans le cadre des efforts visant à renforcer la capacité de la Force en attente de la CEDEAO, le Bureau a contribué à la conférence de reconnaissance et de planification initiale pour la manœuvre logistique de la Force, qui s'est tenue à Ouagadougou du 9 au 12 février. Son personnel a également participé aux vingt-quatrième et vingt-cinquième réunions du Comité des chefs d'état-major de la défense tenues à Praia du 4 au 6 mars et à Ouagadougou du 9 au 12 juin. La vingt-quatrième réunion avait pour but d'actualiser la feuille de route pour la Force en attente, qui devrait être opérationnelle d'ici à 2010, conformément au calendrier d'établissement des brigades sous-régionales de l'Union africaine. Le Bureau a également contribué à une conférence de planification tenue à Ouagadougou les 21 et 22 avril pour fixer les derniers détails de la manœuvre logistique. Il a participé, en qualité d'évaluateur, avec les pays d'Afrique de l'Ouest qui fournissent des contingents, à la manœuvre tenue au Burkina Faso du 9 au 12 juin.

Partenariat Union africaine-CEDEAO-Nations Unies

23. Le Bureau a poursuivi ses consultations avec les représentants de l'Union africaine en vue de renforcer la coordination entre la CEDEAO, l'Union africaine et les Nations Unies de manière à faire face aux problèmes concernant la paix et la sécurité dans la sous-région. Des missions conjointes ont été effectuées dans les zones ou pays touchés par l'instabilité et les coups d'État, tels que la Guinée. Le Bureau a également participé à la vingt-sixième réunion du Conseil de médiation et de sécurité de la CEDEAO, ainsi qu'à une réunion des partenaires internationaux de la Guinée-Bissau convoquée par la CEDEAO avec les partenaires internationaux à Bissau les 19 et 20 mars, afin de discuter des préparatifs des élections présidentielles dans ce pays.

24. Dans le cadre d'un échange de vues et d'informations organisé régulièrement sur les principaux faits nouveaux intervenant dans la sous-région, le Bureau a tenu, le 28 avril à Dakar, une réunion avec les représentants diplomatiques des pays membres de la CEDEAO. Les questions examinées étaient notamment les suivantes : les élections en Afrique de l'Ouest, la crise de la gouvernance et les changements inconstitutionnels, l'insécurité dans le Sahel, la sécurité alimentaire, le trafic de drogue et la criminalité organisée. Le Bureau tient aussi plus régulièrement des consultations avec les représentants diplomatiques des membres du Conseil de sécurité et a proposé de se réunir régulièrement avec les représentants basés à Dakar afin d'échanger des informations et des analyses sur la paix et la sécurité dans la sous-région et de rechercher comment la communauté internationale peut renforcer davantage son appui à l'Afrique de l'Ouest.

C. Gouvernance

25. Le Bureau a participé activement aux efforts visant à rétablir la démocratie dans les pays qui avaient récemment connu des coups de force militaires ou dans lesquels la démocratie était menacée.

Guinée

26. Depuis la prise de pouvoir par les militaires à la suite du décès du Président Lansana Conté le 22 décembre 2008, mon Représentant spécial a maintenu activement le contact avec les autorités guinéennes et d'autres parties prenantes afin de réduire au maximum la période de transition et d'assurer le retour à l'ordre constitutionnel; il leur a exprimé l'engagement de l'Organisation des Nations Unies à fournir son appui à cette fin. Il a été invité à prendre la parole à une réunion du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine organisée le 29 décembre 2008 pour examiner la situation en Guinée. À la suite de cette réunion, il s'est rendu à Conakry le 3 janvier pour s'entretenir avec le chef de la junte, le capitaine Moussa Dadis Camara et d'autres membres du Conseil national pour la démocratie et le développement. Il s'est également entretenu séparément avec des représentants de partis politiques guinéens, de la société civile et des syndicats, de la communauté des donateurs et des organismes des Nations Unies.

27. À la suite de la condamnation du coup d'État par la CEDEAO et de la suspension de la Guinée des réunions organisées au niveau des chefs d'État et au niveau ministériel, mon Représentant spécial s'est engagé activement dans les initiatives menées par la CEDEAO et l'Union africaine pour assurer le retour à l'ordre constitutionnel. Il a participé à la réunion consultative initiale sur la Guinée qui s'est tenue à Addis-Abeba le 30 janvier, ainsi qu'aux réunions du Groupe de contact international pour la Guinée tenue à Conakry les 16 et 17 février, le 16 mars et les 4 et 5 mai. Ces réunions ont donné aux membres du Groupe de contact l'occasion d'examiner la situation dans le pays et les progrès accomplis par les autorités guinéennes dans la réalisation des engagements concernant la transition. Le Groupe de contact s'est également employé à aider à mettre en place, le plus rapidement possible, un conseil national de transition et à établir un calendrier clair pour la tenue des élections en 2009. Le 7 avril, mon Représentant spécial et le représentant de l'Union africaine assurant la coprésidence du Groupe de contact international se sont rendus ensemble à Conakry pour encourager le Président du Conseil national pour la démocratie et le développement à respecter les engagements pris au sujet du calendrier de transition proposé par les partis politiques, les syndicats et les organisations de la société civile le 17 mars.

28. Le Bureau a aussi participé à des entretiens du Comité exécutif pour la paix et la sécurité de l'ONU, organisés le 6 avril à New York, afin de définir, à l'échelle du système, une feuille de route pour l'appui des Nations Unies à la Guinée et de faciliter la mobilisation des ressources pour les élections et d'autres domaines prioritaires.

Mauritanie

29. Mon Représentant spécial a poursuivi ses efforts pour trouver une solution de consensus à la crise en Mauritanie, suite au renversement du Président Sidi Mohamed Ould Cheikh Abdellahi le 6 août 2008. Il a participé à la réunion

consultative convoquée par l'Union africaine à Addis-Abeba le 28 janvier et à la réunion du Groupe de contact international pour la Mauritanie tenue à Paris le 20 février. Tout en soulignant qu'il importait de continuer à exercer des pressions sur la junte militaire pour l'amener à faire preuve de souplesse, les participants aux consultations de Paris ont jugé que certaines propositions faites par les principales parties prenantes mauritaniennes pouvaient servir de base à un dialogue constructif entre les Mauritaniens qui serait organisé par le Président de l'Union africaine, avec la participation du Groupe de contact international.

30. Le 14 mai, mon Représentant spécial s'est rendu à Nouakchott pour jeter les bases des préparatifs et du lancement d'un dialogue intermauritanien, en tant que membre d'une délégation conduite par le Président Abdoulaye Wade du Sénégal et composée du Président de la Commission de l'Union africaine, du Ministre libyen des affaires étrangères (représentant le Président en exercice de l'Union africaine) et du Ministre sénégalais des affaires étrangères. Il a prêté son concours aux efforts qui ont conduit à la tenue d'une réunion initiale, autour d'une même table, des trois principaux partis mauritaniens le 15 mai. Du 19 au 22 mai, il a participé à l'action internationale menée à Nouakchott pour faciliter la conclusion d'un accord entre les principaux acteurs mauritaniens sur une feuille de route consensuelle concernant les élections présidentielles. Cette action a mené à la tenue des pourparlers intermauritaniens à Dakar, du 28 mai au 2 juin, qui se sont soldés par la signature, le 4 juin à Nouakchott, d'un accord-cadre ouvrant la voie à un processus sans exclusive devant aboutir à la tenue des élections présidentielles et au rétablissement de l'ordre constitutionnel.

Togo

31. Suite à l'annonce publique par le Gouvernement togolais le 13 avril d'une tentative de coup d'État, mon Représentant spécial s'est rendu à Lomé le 20 avril pour s'entretenir avec le Président Faure Gnassingbé, le Premier Ministre Gilbert Houngbo, les chefs de l'opposition et les partenaires internationaux à Lomé. Il a fait part des préoccupations de l'ONU au sujet de l'évolution de la situation et a encouragé le Président Gnassingbé et les chefs politiques à collaborer en vue de créer les conditions favorables à la tenue d'élections pacifiques et régulières en 2010. Il a également cherché à faire respecter les procédures judiciaires et les droits des personnes arrêtées à la suite de la tentative de coup d'État présumée.

32. À la suite de sa visite à Lomé, mon Représentant spécial s'est entretenu avec le Président Blaise Compaoré du Burkina Faso, les 24 et 25 avril à Ouagadougou, en sa qualité de facilitateur du dialogue politique au Togo, pour l'encourager à continuer d'aider les parties togolaises à parvenir à un consensus sur le processus électoral. Il est par ailleurs revenu sur la question à l'occasion de l'atelier sur les élections et la sécurité, tenu à Lomé le 13 mai, qui a réuni les représentants des forces militaires et des forces de sécurité, des partis politiques, du Parlement et d'autres institutions nationales. Le 30 mars, une réunion s'est tenue à Dakar entre le Bureau et la CEDEAO afin d'examiner la possibilité et les modalités d'une mission commune d'évaluation préélectorale au Togo.

Élections et sécurité

33. Le Bureau a poursuivi son action en vue de créer les conditions favorables à la tenue d'élections en Guinée, en Mauritanie et au Niger en 2009. Il a continué de

jouer un rôle actif dans les forums internationaux, tels que les Groupes de contact internationaux pour la Mauritanie et la Guinée, qui s'attachent à favoriser l'instauration de conditions favorables à la tenue d'élections pacifiques dans le cadre d'un processus visant à rétablir l'ordre constitutionnel. Mon Représentant spécial a également encouragé les autorités nigériennes à tenir les élections présidentielles prévues en 2009. Le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest a prêté son concours au Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau (BANUGBIS) qui s'efforçait de faire face aux problèmes liés à la sécurité et aux élections dans ce pays. Mon Représentant spécial a également soulevé la question de la date des élections présidentielles en Côte d'Ivoire avec le Président Compaoré, en sa qualité de facilitateur du processus de paix ivoirien, lorsqu'ils se sont entretenus le 25 avril à Ouagadougou, avant la réunion du Conseil de sécurité du 28 avril consacrée à la situation en Côte d'Ivoire.

34. Parallèlement, le Bureau a poursuivi l'initiative qu'elle avait entreprise en 2008, en coordination avec la CEDEAO, tendant à lancer un processus de larges consultations sur la question de la sécurité et des élections en Afrique de l'Ouest. Dans le cadre du suivi de l'atelier qu'il avait organisé du 24 au 26 novembre 2008 à Conakry, le Bureau a publié et largement diffusé un document sur le rôle du secteur de la sécurité au cours des processus électoraux dans la sous-région. La réunion de suivi de l'atelier de Conakry, qui s'est tenue à Lomé les 13 et 14 mai et a été animée conjointement par le Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique et le Haut-Commissariat aux droits de l'homme, a contribué à l'élaboration d'une stratégie nationale pour assurer l'organisation des futures élections dans le pays, les droits de l'homme étant systématiquement intégrés dans l'ensemble du processus.

35. Dans le cadre de son action pour épauler les réformes du secteur de la sécurité dans les pays de l'Afrique de l'Ouest, le Bureau a participé à la table ronde sur la restructuration et la modernisation du secteur de la défense et de la sécurité en Guinée-Bissau, qui s'est tenue à Praia le 20 avril. Cette manifestation, qui était organisée par la CEDEAO, la Communauté des pays de langue portugaise (CPLP), le BANUGBIS et les Gouvernements cap-verdien et bissau-guinéen, visait à donner un souffle nouveau au programme de réforme du secteur de la sécurité dans le pays et à en accélérer la mise en œuvre.

D. Questions transfrontières

Trafic de drogue et criminalité organisée

36. Le Bureau a continué d'accorder une attention particulière au trafic de drogue et à la criminalité organisée qui constituent une menace pour la sécurité dans la sous-région. Au cours de la période considérée, il s'est attaché à renforcer la coopération avec l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (UNODC), à aider la CEDEAO à mettre en œuvre son plan d'action de lutte contre le trafic de drogue, et à rechercher les moyens de renforcer sa propre capacité de jouer un rôle dans l'action concertée de lutte contre ce fléau.

37. Le 18 mars, mon Représentant spécial s'est entretenu avec le Directeur exécutif de l'UNODC à Vienne du renforcement de la collaboration entre le Bureau et l'UNODC, et de l'appui de l'ONU à la CEDEAO. Cette rencontre faisait suite à

une mission effectuée au Secrétariat général de l'Organisation internationale de police criminelle (INTERPOL) à Lyon le 15 janvier par le Département des opérations de maintien de la paix, le Département des affaires politiques et le Bureau, afin d'élaborer plus avant des stratégies intégrées communes de lutte contre le crime organisé. Un programme intitulé « West Africa Coast Initiative », qui vise à créer des groupes de lutte contre la criminalité transnationale dans quatre pays pilotes (Guinée-Bissau, Sierra Leone, Libéria et Côte d'Ivoire) en vue de renforcer les capacités des services nationaux de répression et de renseignement, a été élaboré et présenté à la dix-huitième session de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale de l'UNODC à Vienne le 21 avril.

38. Le Bureau a également participé à plusieurs réunions, notamment à la huitième réunion semestrielle des agents de liaison organisée par le bureau régional de l'UNODC à Dakar le 1^{er} avril afin d'examiner l'état d'avancement du plan d'action de lutte contre le trafic de drogue et la criminalité organisée en Afrique de l'Ouest de la CEDEAO pour 2008-2011, et le partenariat établi entre l'UNODC, le Département des affaires politiques, le BNUAO, le Département des opérations de maintien de la paix et Interpol en vue d'appuyer la mise en œuvre de ce plan. Le Bureau a également participé à la réunion d'experts organisée par la CEDEAO à Abuja les 12 et 13 mai, au cours de laquelle a été adopté le plan opérationnel de la Commission de la CEDEAO visant à aider les États membres à mettre en œuvre le plan d'action. Les participants à cette réunion ont également approuvé le mécanisme de contrôle et d'évaluation de ce plan et exprimé leur appui à la « West Africa Coast Initiative » qui leur a été présentée.

Sécurité transfrontière

39. Dans le domaine de la sécurité et de la défense, le Bureau a participé à un séminaire de deux semaines sur le terrorisme au centre régional de formation à la lutte contre la drogue à Abidjan du 6 au 9 février. Il a notamment fait des exposés sur les sujets suivants : l'ONU et le terrorisme; les menaces pour la sécurité en Afrique de l'Ouest; les alertes à la bombe et le déminage. Il a participé également à une réunion de travail régionale du Groupe d'action du G-8 contre le terrorisme, organisée à Dakar le 3 mars, au cours de laquelle a été examinée la mise en œuvre de la résolution 1373 (2001) du Conseil de sécurité sur la lutte contre le terrorisme dans plusieurs pays d'Afrique de l'Ouest et qui a offert au Bureau et aux ambassades basées à Dakar l'occasion d'explorer les moyens de renforcer leur partenariat en ce qui concerne les questions de terrorisme.

40. Le 26 mars, le Bureau a participé à un séminaire sur la sécurité maritime dans le golfe de Guinée, tenu à Douala (Cameroun), au cours duquel des directives ont été élaborées pour la création d'un centre sous-régional de coordination pour la sécurité maritime. Il envisage d'encourager la CEDEAO à lancer une initiative similaire.

41. Dans le domaine du désarmement, le Bureau a contribué à la tenue à Dakar, les 28 et 29 avril, d'un séminaire régional organisé à l'intention des pays d'Afrique centrale, d'Afrique du Nord et d'Afrique de l'Ouest pour discuter de l'adoption d'un traité sur le commerce des armes, dans le cadre d'un projet que l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le développement (UNIDIR) exécute pour le compte de l'Union européenne.

Région du Sahel

42. Au cours de la période considérée, le Bureau a continué de suivre l'évolution de la situation en matière de sécurité dans le Sahel et de se concerter avec les partenaires internationaux, notamment en ce qui concerne les activités des réseaux criminels et des groupes terroristes liés à Al-Qaida, compte tenu en particulier de l'enlèvement de mon Envoyé spécial, M. Robert Fowler, et de ses collègues, ainsi que d'autres étrangers. Mon Représentant spécial n'a perdu aucune occasion d'encourager les autorités nationales et d'autres parties prenantes dans la sous-région à déterminer la date finale de la conférence régionale qu'il est proposé d'organiser sur le développement et la sécurité au Sahel.

43. Les 12 et 13 mars, mon Représentant spécial a effectué une mission à Niamey pour s'entretenir avec de hauts responsables du Gouvernement, les membres du corps diplomatique et l'équipe de pays des Nations Unies des futures élections locales, législatives et présidentielles, et de la situation dans le nord du pays. De même, comme suite aux discussions initiales avec le Comité permanent inter-États de lutte contre la sécheresse dans le Sahel tenues à Ouagadougou le 2 août 2008, une mission du Bureau s'est rendue au Centre régional de formation et d'application en agrométéorologie et hydrologie opérationnelle (AGRHYMET) à Niamey le 13 mars pour explorer les domaines de collaboration et d'action commune en matière de sécurité alimentaire et de changements climatiques et leur incidence sur la stabilité sous-régionale.

Emploi des jeunes

44. Le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest a continué d'accueillir le bureau ouest-africain du Réseau pour l'emploi des jeunes. Mon Représentant spécial a profité de sa visite à Vienne le 18 mars pour s'entretenir avec le Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) du problème de l'emploi des jeunes et d'autres questions d'intérêt commun.

45. Dans le cadre du programme de subventions concurrentiel du Réseau pour l'emploi des jeunes dans les pays de l'Union du fleuve Mano (au titre d'un programme de l'ONUDI), le personnel du Réseau en Afrique de l'Ouest a achevé une séance de formation d'une journée en Côte d'Ivoire le 23 janvier. Sur les 280 demandes reçues, le Réseau a approuvé 15 projets d'emploi des jeunes d'un montant de 2 000 à 50 000 dollars des États-Unis. Le 8 avril, il a lancé sa banque de données sur l'emploi des jeunes en Afrique de l'Ouest qui répertorie plus de 450 projets pour s'attaquer à ce problème dans la sous-région. Le Réseau a animé les séances d'un forum d'apprentissage de deux jours accueilli par l'International Youth Foundation à Nairobi, les 16 et 17 avril, sous les auspices du partenariat mondial de la Banque mondiale visant à promouvoir l'emploi et l'aptitude à l'emploi des jeunes. En juin, le Réseau a organisé une manifestation pour promouvoir les partenariats public-privé axés sur l'emploi des jeunes, à laquelle ont participé 20 représentants du monde des affaires et 20 organisations non gouvernementales. Il a également achevé une étude sur les projections concernant la demande de travail des jeunes dans le secteur privé au Ghana et au Sénégal.

E. Droits de l'homme et égalité des sexes

46. Au cours de la période considérée, le Bureau a contribué à l'action visant à promouvoir la protection des droits de l'homme et à institutionnaliser le principe de l'égalité des sexes en Afrique de l'Ouest. Pour donner suite aux résolutions 1325 (2000) et 1820 (2008) du Conseil de sécurité, il a entrepris de cataloguer les activités relatives à l'égalité des sexes et aux droits de l'homme en Afrique de l'Ouest, ce qui lui a permis de tisser des partenariats plus solides entre une multitude d'acteurs dans la sous-région et, ce faisant, d'anticiper et d'éviter les doubles emplois.

47. Les 12 et 13 février, le Bureau a tenu à Dakar, en collaboration avec le Centre de la CEDEAO pour le développement du genre, une réunion au cours de laquelle les deux institutions ont établi le texte final du statut du réseau pour la paix et la sécurité dans la sous-région. Du 16 au 20 mars, en partenariat avec la CEDEAO, il a lancé officiellement la Peace Exchange, un module en ligne destiné à offrir une analyse approfondie des causes fondamentales des conflits, et à aider à rechercher une solution aux nouvelles menaces pour la paix et la sécurité. Du 31 mars au 2 avril, le Bureau a participé à une réunion d'experts à Accra, au cours de laquelle a été mis au point un manuel sur l'intégration systématique du principe de l'égalité des sexes et des questions concernant les femmes dans les opérations pluridimensionnelles d'appui à la paix en Afrique de l'Ouest.

48. Du 22 au 24 avril, le Bureau a participé à Conakry à la deuxième réunion consultative des bureaux extérieurs des organismes s'occupant des droits de l'homme, au cours de laquelle les chefs des volets droits de l'homme des missions de paix, les représentants des bureaux de pays du Haut-Commissariat aux droits de l'homme, les conseillers pour les droits de l'homme et le personnel du Secrétariat de l'ONU ont examiné la situation en matière de droits de l'homme en Afrique de l'Ouest et arrêté les priorités thématiques intersectorielles qui ont été présentées en mai à la réunion des chefs des missions de paix des Nations Unies en Afrique de l'Ouest.

49. Les 28 et 29 avril, le Bureau a prêté son concours à la création d'un groupe de travail sous-régional sur les femmes, la paix et la sécurité, qui a réuni des acteurs pertinents, y compris la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples, la CEDEAO, l'Union du fleuve Mano, les organismes des Nations Unies et les organisations sous-régionales de la société civile. Le groupe de travail a adopté son mandat et son plan de travail annuel pour le cycle 2009-2010.

50. En marge de la quarante-cinquième session de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples tenue à Banjul du 13 au 27 mai, le Bureau a convoqué une réunion des organisations de la société civile ouest-africaine dont les participants ont adopté un plan d'action pour faire face aux graves problèmes qui se posent à la sous-région. Le 13 mai, mon Représentant spécial a pris la parole devant la Commission africaine et souligné le caractère central des droits de l'homme pour la paix, la sécurité et le développement. Il a souligné les questions qui influent sur la stabilité sociale et politique en Afrique de l'Ouest, notamment la résurgence des coups d'État et des changements anticonstitutionnels de gouvernement, les crises alimentaire et financière, le trafic de drogue, la criminalité organisée et les changements climatiques. Le personnel du Bureau s'est également entretenu avec des représentants de la Commission africaine, à la suite de quoi la Commission

africaine a décidé de devenir membre fondatrice du groupe de travail régional « femmes, paix et sécurité » pour l'Afrique de l'Ouest, et de travailler en étroite collaboration avec le Bureau.

51. Du 1^{er} au 3 juin, le Département des affaires politiques de l'ONU et le Haut-Commissariat aux droits de l'homme ont effectué une mission d'évaluation conjointe au Bureau pour évaluer la mise en œuvre des décisions du Comité des politiques relatives à l'intégration, en particulier le niveau d'intégration des droits de l'homme dans les activités et les programmes du Bureau. Une attention particulière a été accordée aux bonnes pratiques appliquées jusqu'à présent dans le cadre de la coopération entre la Section des droits de l'homme du Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Bureau régional du Haut-Commissariat aux droits de l'homme pour l'Afrique de l'Ouest, laquelle sera davantage formalisée.

F. Commission mixte Cameroun-Nigéria

52. Le Bureau a continué d'aider la Commission mixte Cameroun-Nigéria et la Commission de suivi de l'Accord de Greentree à s'acquitter de leurs mandats respectifs. En sa qualité de Président de la Commission mixte Cameroun-Nigéria, mon Représentant spécial a particulièrement œuvré à la création des conditions qui permettront d'accélérer l'évaluation sur le terrain des frontières terrestres entre les deux pays et de commencer les activités de délimitation. Usant de ses bons offices lors de la visite qu'il a effectuée le 23 février à Abuja, au cours de laquelle il s'est entretenu avec le Vice-Président et le Ministre des affaires étrangères du Nigéria, mon Représentant spécial s'est employé, de concert avec les parties, à lever tous les obstacles à la convocation de la vingt-quatrième session de la Commission mixte.

53. L'action de mon Représentant spécial a permis de reprendre l'évaluation sur le terrain des frontières terrestres entre les deux pays et de parvenir à un accord sur la tenue de la vingt-quatrième session de la Commission mixte les 11 et 12 juin. Jusqu'à présent, 832 kilomètres sur les 1 950 kilomètres de frontière terrestre ont été évalués et acceptés par les deux parties. À la vingt-quatrième session de la Commission mixte, qui s'est tenue les 11 et 12 juin à Abuja, les deux parties ont démontré qu'elles étaient disposées à renforcer la coopération transfrontière, notamment à participer plus activement aux efforts de sensibilisation et aux projets de développement communautaire en faveur des populations touchées le long de la frontière et dans la péninsule de Bakassi. Elles ont réaffirmé ces engagements en ma présence à New York le 16 juin, à l'occasion de la onzième réunion de la Commission de suivi de l'Accord de Greentree du 12 juin 2006.

IV. Observations et recommandations

54. Malgré quelques faits nouveaux positifs intervenus en Afrique de l'Ouest au cours des six derniers mois, dont la tenue d'élections pacifiques dans certains pays et une sensibilisation accrue à la menace que constitue le trafic de drogue pour la sécurité régionale, je reste préoccupé par le fait que les progrès accomplis demeurent fragiles, la sous-région continuant en particulier d'être vulnérable face à de graves problèmes socioéconomiques, environnementaux et humanitaires. L'engagement continue des institutions financières et des organismes de

développement est nécessaire pour réduire les incidences négatives de la baisse de la croissance économique et d'autres facteurs de déstabilisation. Malgré les progrès réalisés en matière de gouvernance et d'état de droit, la sous-région a enregistré de nombreux reculs comme en témoigne la vague récente de changements anticonstitutionnels de gouvernement, qui constitue une source de préoccupation profonde. Pour combattre le phénomène des coups d'État, la communauté internationale doit réagir résolument, énergiquement, et collectivement pour s'attaquer systématiquement tant aux racines profondes qu'aux pratiques pouvant servir de détonateur, telles que les griefs concernant le partage de la fortune et du pouvoir, les lacunes en matière de gouvernance, les atteintes aux processus démocratiques et les violations des droits de l'homme. Les initiatives que mènent actuellement les organisations régionales et sous-régionales, en particulier la CEDEAO et l'Union africaine, pour rejeter et empêcher les changements anticonstitutionnels de gouvernement méritent d'être soutenues et il faudrait renforcer la coopération avec ces organisations dans le domaine de la prévention.

55. Je juge encourageante la contribution que le système des Nations Unies continue d'apporter aux initiatives sous-régionales visant à consolider la paix, la démocratie et le développement. Le rôle du Bureau s'est avéré utile pour créer des synergies entre les organisations, fonds et programmes des Nations Unies et pour offrir aux entités des Nations Unies en Afrique de l'Ouest un forum leur permettant de définir leurs objectifs et réalisations respectifs dans le cadre de l'objectif global d'appui à la paix et à la stabilité dans la sous-région. Je me félicite en particulier de la coopération et de l'assistance que les directeurs régionaux et les équipes de pays des Nations Unies ont fournies au Bureau par l'intermédiaire de leurs coordonnateurs résidents.

56. Le concours que le système des Nations Unies a apporté à la CEDEAO et à l'Union du fleuve Mano dans l'action qu'elles mènent en vue de consolider les résultats obtenus dans les domaines économique et social et de remédier aux vulnérabilités de la sous-région est une contribution des plus précieuses dont je me félicite. Le Bureau entretiendra ses relations de travail étroites avec la CEDEAO pour forger une paix durable dans la sous-région. Par ailleurs, il convient de saluer l'action que mène mon Représentant spécial pour promouvoir une relation de travail triangulaire entre la CEDEAO, l'Union africaine et le Bureau en vue de faire face aux problèmes concernant la paix et la sécurité en Afrique de l'Ouest, à l'instar du partenariat existant entre la CEDEAO, le Bureau et l'Union européenne. Un tel partenariat sera essentiel pour remédier aux problèmes de la gouvernance et de l'état de droit.

57. Au cours de six mois à venir, le Bureau continuera de piloter l'action fondée sur la synergie qu'il préconise et d'axer son attention sur les domaines prioritaires, notamment la promotion de la prévention des conflits et de la consolidation de la paix dans la sous-région. Il continuera en particulier d'œuvrer en tandem avec les organismes des Nations Unies, ainsi que d'autres acteurs, dont la société civile, pour appuyer davantage la CEDEAO et l'Union du fleuve Mano dans les domaines de la bonne gouvernance, de la sécurité humaine, de l'égalité des sexes et de l'état de droit. Il continuera également de jouer un rôle majeur dans l'action concertée qui est menée pour s'attaquer au fléau que constitue le trafic de drogue et la criminalité organisée. Il pourrait contribuer davantage aux efforts en cours s'il était doté d'une petite capacité de police disposant des compétences techniques voulues. Une attention particulière sera également accordée à la poursuite de l'initiative sous-

régionale que mène actuellement le Bureau et qui vise à renforcer la capacité des institutions nationales – y compris le secteur de la sécurité – d’assurer la sécurité pendant les processus électoraux.

58. Je félicite le Cameroun et le Nigéria pour l’attachement qu’ils continuent de témoigner à l’application pacifique de l’arrêt rendu par la Cour internationale de Justice sur le tracé des frontières terrestre et maritime entre les deux pays, ainsi que les pays donateurs pour l’appui qu’ils apportent à ce processus. Je tiens à exprimer mes remerciements et ma gratitude à Kieran Prendergast pour sa contribution, en sa qualité de Président du Comité de suivi de l’Accord de Greentree jusqu’au 28 février 2009. En tant que Président de la Commission mixte Cameroun-Nigéria, mon Représentant spécial continuera de promouvoir le règlement pacifique et sans heurts du différend frontalier entre les deux pays.

59. Pour conclure, je voudrais remercier les gouvernements des États de l’Afrique de l’Ouest, la CEDEAO, en particulier son président et le Président de la Commission, et l’Union du fleuve Mano, pour le concours et l’appui qu’ils n’ont cessé d’apporter. Je tiens à remercier également les membres du système des Nations Unies, en particulier les directeurs régionaux, les coordonnateurs résidents, les équipes de pays, les missions de paix et les organismes régionaux, ainsi que les organisations de la société civile et les autres partenaires sous-régionaux, pour leur coopération suivie avec le Bureau. Je voudrais remercier aussi mon Représentant spécial, Saïd Djinnit, ainsi que le personnel du Bureau et de la Commission mixte Cameroun-Nigéria, pour leurs infatigables efforts en faveur d’une paix et d’une sécurité durables dans la sous-région.
